

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 22 MARS 2018

N° 2018-03-07

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 9

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 2 voix)

Eliane BARREILLE

14 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Valery LIOTAUD, Pierre COMBES à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Henriette MARTINEZ, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Eliane BARREILLE, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Marc GUERIN, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 16 heures

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Ouverture d'un poste de chargé(e) de mission "agriculture – pastoralisme"

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales est composé de 97 communes réparties sur la Drôme (Région Auvergne-Rhône-Alpes) et les Hautes-Alpes (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Il accueille une activité agricole diversifiée, de qualité avec plus de 10 signes officiels de qualité présents sur le territoire, et participant au maintien d'un tissu rural.

L'agriculture biologique est fortement développée sur l'ensemble du territoire et les pratiques agricoles restent majoritairement extensives et représentatives d'une agriculture de montagne.

Le Parc est notamment porteur de dispositifs financiers permettant un soutien aux activités agricoles et pastorales du territoire, en lien avec la préservation de l'environnement : Plan Pastoral de Territoire (PPT) sur le territoire drômois, Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur sa partie drômoise et sur sa partie haut-alpine.

Ces PAEC visent à cibler sur des territoires les enjeux prioritaires en termes de mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques permettant de maintenir, voire faire évoluer les pratiques agricoles favorables à un équilibre agro-environnemental sur le territoire.

PAGE | 1/2

La Présidente propose de recruter un chargé(e) de mission "agriculture – pastoralisme" à temps plein pour animer ces programmes territoriaux agricoles.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

■ **Décide** d'ouvrir un poste de chargé(e) de mission "agriculture – pastoralisme" de catégorie A, à temps complet, pour exercer les missions suivantes:

Animer localement des dispositifs techniques et financiers (2014-2020) liés au développement de l'agriculture sur le territoire : Contractualisation des MAEC sur le Parc, Plan Pastoral de territoire :

- ◆ Animer les instances locales de pilotage (comité de pilotage annuel) pour les programmes PAEC et PPT : invitation, animation technique, compte-rendu...
- ◆ Assurer l'animation générale des PAEC : organiser des temps de sensibilisation des producteurs avec les partenaires.
- ◆ Assurer le suivi technique des demandes de financement déposées dans le cadre du PPT : participer à 2 comités techniques annuels pour une pré-analyse des dossiers : vérification des pièces justificatives à joindre aux dossiers, transfert des dossiers aux financeurs. Validation par le comité de pilotage des dossiers de demandes de subvention.
- ◆ Suivre les différents programmes : avancement des contractualisations, points annuels, évaluation des dispositifs à l'aide de tableaux de suivi et de renseignement d'indicateurs permettant une évaluation quantitative et qualitative des actions réalisées, bilans financiers et partenariaux.
- ◆ Animer, coordonner ou participer à des programmes ou opérations à vocation agricole relevant des plans d'actions du Parc pilotés/coordonnés par la chargée de mission développement territorial agricole, planification, évaluation. Ces opérations pourront relever des thématiques suivantes :
 - Démarches favorisant l'installation et le foncier agricole.
 - Projet alimentaire de territoire
 - Savoirs écologiques paysans (projet Inter Pnr)
 - Partenariats / expérimentations
 - (...)

Et ce à compter du 1^{er} avril 2018.

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi précitée.

- **Dit** que la rémunération sera afférente à la grille indiciaire des Attachés territoriaux et que les crédits sont inscrits au budget.
- **Charge** la Présidente d'assurer la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Habileté** la Présidente à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et ansusdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ

